

CONTROLE DES CONNAISSANCES - EXAMEN TERMINAL

Session 1 - Semestre 5

UE 51A Histoire et sociologie des pratiques culturelles

Date : janvier 2023

Promotion : **LP GPSAC**

Durée : 2h30

**Avant de composer, remplir toutes les rubriques de l'en-tête de votre copie
sans oublier d'indiquer votre nom ainsi que sur chaque intercalaire.
Les candidats sont tenus de rendre une copie même blanche.**

Sujet de A Chenevez

En vous appuyant sur le texte de Fabrice Raffin, soulignez comment vous pourriez utiliser la sociologie pour imaginer de nouveaux établissements culturels.

Politiques culturelles : comment les maires reprennent la main

Publié: 8 juin 2020, 20:17 CEST

Auteur : Fabrice RAFFIN

Maître de Conférence à l'Université de Picardie Jules Verne et chercheur au laboratoire Habiter le Monde, Auteurs historiques The Conversation France

Déclaration d'intérêts

La culture fait partie des tout premiers postes budgétaires de nombreuses villes de France, mais elle est tout à fait absente des débats de la campagne des élections municipales 2020. Ce phénomène est d'autant plus étrange que de nombreux maires en ont fait le levier majeur de leur action. Cet article revient sur certains enjeux et évolutions des futures politiques culturelles municipales.

Une baisse des budgets relative

Si l'on aime encore en France se référer au ministère de la Culture pour penser les politiques culturelles, il faut d'abord rétablir le fait qu'en termes budgétaires ce sont bien les communes qui en sont l'acteur majeur. Leurs dépenses sont évaluées à près de 9 milliards d'euros quand celles du ministère se situent autour de 6 milliards d'euros. En 2015, la dépense publique culturelle se répartirait « entre les communes (44 %), les groupements de communes (13 %), les départements (11 %), les régions (6 %) et l'État (26 %) », mais serait en baisse.

La tendance serait à la baisse, mais quiconque affirme pouvoir donner le chiffre des dépenses culturelles exact en France prendrait un bien grand risque. D'une part, parce que les dépenses culturelles dans les ministères comme dans les collectivités territoriales sont le fait de nombreux services, culturels bien sûr, mais également, ceux de la jeunesse, des loisirs, du tourisme, parfois des sports et aujourd'hui des « politiques du numérique » qui se voient réattribuer des budgets autrefois culturels. D'autre part, parce que la définition de la culture varie énormément à l'intérieur même des politiques publiques. Entre des définitions

artistiques élitistes et des définitions récentes qui puisent plutôt du côté des loisirs ou des droits culturels, le gouffre est immense et brouille toutes les statistiques.

La baisse des dépenses des villes serait donc toute relative, à différencier déjà en ce qui concerne les investissements ou les dépenses de fonctionnement pour lesquels l'Observatoire des politiques culturelles note que « 71 % des villes de plus de 100 000 habitants [...] augmentent leurs budgets culturels de fonctionnement entre 2017 et 2018, et 21 % les réduisent ». Plus que d'une baisse, il faudrait plutôt parler d'une stabilisation des dépenses qui s'accompagne d'une réorientation des budgets vers de nouvelles priorités ; nous allons y revenir.

Trois cas de figure nationaux

Au-delà des questions de budget, il faut également distinguer des cas de figure communaux très différents en termes de contexte à l'échelle nationale. On pointera d'abord la situation exceptionnelle de l'Île-de-France avec une dépense culturelle publique sans commune mesure avec le reste du pays.

Le contraste est fort avec la situation des communes rurales et ce que Françoise Nyssen nommait les « zones blanches culturelles » dans son plan « Culture près de chez vous » en 2018. Dans le contexte rural, non seulement l'offre est rare mais les politiques culturelles structurées le sont encore plus. Seules les intercommunalités permettent des actions et la construction d'équipements. Mais au-delà de rares conservatoires, dans cette situation, les salles des fêtes ou les gymnases jouent très souvent le rôle de lieux culturels.

Il existe bien ça et là de grands festivals estivaux, des parcs d'attraction à vocation touristique mais, épars, ils sont plutôt pris en charge par les Départements et les Régions et apparaissent décalés par rapport aux attentes culturelles locales. À l'année, l'offre culturelle se limite bien souvent à une fête de village, aux traditionnels feux d'artifices et repose largement, lorsqu'elle existe, sur le bénévolat des habitants.

Reste la situation des villes françaises hors Ile-de-France et si des nuances importantes existent entre les villes moyennes et les

grandes métropoles, entre les centres et les périphéries, c'est bien là que se concentrent les velléités politiques municipales les plus importantes en matière culturelle.

Dans cette France urbaine, les maires ont érigé la culture en enjeu politique majeur sous deux angles principaux. D'abord, emboîtant le pas des politiques culturelles nationales, ils reposent la question de l'accessibilité des publics et de l'action culturelle. Mais surtout, ils se sont saisis de la culture comme d'un levier à (presque) tout faire des politiques locales, en matière de cohésion sociale, de communication, mais surtout de développement territorial et économique.

« Est bon ce qui se voit » : politiques événementielles et attractivité du territoire

Pour les maires qui se sont ainsi emparés de la culture, « est surtout bon, ce qui se voit ». La tendance spectaculaire qui s'affirme depuis les années 2000, d'abord avec la « festivalisation » des politiques culturelles, chaque ville voulant son festival qui la distingue à l'échelle nationale. Une politique qui se poursuit aujourd'hui vers de nouvelles tendances : à travers la construction d'équipements pensés comme des mises en scène urbaines spectaculaires (Lyon, Marseille, Saint-Étienne, Bordeaux), ou par la multiplication des manifestations dans l'espace public (Nantes, Lille, Dunquerque).

Cette politique événementielle s'accompagne le plus souvent d'un discours sur l'attractivité du territoire et le développement touristique. Le rayonnement culturel nourrit ici l'image dynamique des villes pour attirer des populations jeunes, à fort pouvoir d'achat et des entreprises. On retrouve là la désormais bien connue instrumentalisation de la culture à des fins de développement territorial. Tournée vers l'extérieur, outil de communication nationale, cette politique s'adresse également aux populations locales, moteur de cohésion et de l'identité d'une ville, mais surtout amplificateur de l'action des élus.

Il ne faudrait pas cependant réduire cette tendance au spectaculaire à un simple enjeu électoraliste. D'abord, parce que ces politiques culturelles participent bien depuis 20 ans du réaménagement de nombreux quartiers des villes de France, l'Île de Nantes ou Confluence à Lyon en étant de bons exemples. De

plus, parce que si cette politique d'événements permet bien en période d'élection de valoriser un bilan, elle procède également de la volonté de certains élus de sortir d'une offre culturelle classique jugée de plus en plus inadaptée.

Si globalement depuis les années 1970, les villes se sont progressivement équipées et proposent une offre culturelle standard (théâtre, musée, bibliothèque), cette offre ne touche pas l'ensemble des populations. Malgré les efforts réalisés pour la démocratisation culturelle depuis plusieurs décennies, les enquêtes démontrent chaque fois que les théâtres et les musées sont toujours fréquentés par les mêmes milieux sociaux, plutôt diplômés, plutôt d'origine sociale supérieure, plutôt aisés.

Pour les élus, la politique événementielle vise également de ce point de vue à la prise en compte de la demande de publics plus larges et de sortir à moindres frais d'une situation de saturation et d'essoufflement de l'offre standard, pour des villes qui n'ont plus les moyens d'investir dans des équipements ou des formes culturelles nouvelles.

Droits culturels, tiers lieux, une nouvelle coquille vide ?

Cette perspective événementielle n'est pas sans provoquer un certain malaise parmi les professionnels locaux de la culture. Face à l'évolution de l'offre, leur hégémonie de prescripteur et gestionnaire des équipements est remise en cause. Les budgets peuvent dans certaines villes être réorientés vers des projets plus grand public et il peut leur être demandé de participer à ces projets, selon des thématiques à l'année. Et de voir certains professionnels dénoncer une politique tape-à-l'œil, l'abandon de l'action artistique au profit de l'animation, ainsi que le passage à une politique de financement par projet aux dépens d'un accompagnement et des subventions étatiques. La situation devient d'autant plus problématique que d'un autre côté les acteurs traditionnels se voient débordés également par une autre tendance qui ne cesse de s'amplifier, fondée sur le concept de droit culturel.

Si l'accès à la culture a toujours été le moteur et la légitimité première de l'action publique culturelle et des professionnels,

aujourd'hui un déplacement s'opère de la question de l'œuvre vers celles des pratiques contemporaines et d'autres manières de vivre la culture.

Plus que l'accès aux œuvres ou l'éducation artistique, les droits culturels orientent l'action publique vers l'expression de la diversité des pratiques dans toutes les catégories de la population. Cette notion s'incarne également dans de nouveaux équipements, les tiers lieux culturels.

Ces nouvelles politiques tentent également de dépasser les segmentations entre disciplines artistiques et secteurs de l'action publique, rapprochant par exemple l'artistique du numérique et de l'économique. Se voulant moins élitistes, elles sont supposées reconnaître des pratiques jusque là non prises en compte par l'action publique, se voulant plus proches des habitants en réinscrivant la culture dans un temps quotidien entre le travail et le domicile.

Mais la représentativité de ces nouvelles orientations des droits culturels reste à nuancer. Leur mise en œuvre reste rare dans les communes car méconnue des élus. La notion de tiers lieux à laquelle sont associés les droits culturels apparaît dans certaines villes comme la solution fourre-tout à ces demandes locales. Elle vient rejoindre le cortège de concepts flous qui suivent les modes, comme les friches culturelles des années 2000, les lieux intermédiaires et autres fab labs sous toutes leurs déclinaisons...

Enfin, ces pratiques – pour certaines réellement en phase avec des diversités d'attentes moins prestigieuses que l'offre traditionnelle – sont surtout caractérisées par une culture du sous-financement, comme si populaire rimait nécessairement avec précaire.

Malgré les évolutions réelles pointées ici et la bonne volonté de certains maires, les dépenses de fonctionnement de l'offre culturelle dominant toujours dans les financements municipaux. Les marges de manœuvre sont étroites pour les élus les plus ouverts, et le deviendront certainement davantage après la crise sanitaire que nous venons de connaître.

CONTROLE DES CONNAISSANCES - EXAMEN TERMINAL**Session 1 - Semestre 5
UE51B Economie de la culture**

Date : décembre 2022

Promotion : LP GPSAC

Durée : 2h

Avant de composer, remplir toutes les rubriques de l'en-tête de votre copie sans oublier d'indiquer votre nom ainsi que sur chaque intercalaire. Les candidats sont tenus de rendre une copie même blanche.

Sujet de M Limousin**Questions de cours : 10 points**

1. Expliquez la différence entre une comptabilité de trésorerie et une comptabilité d'engagement ? (1 point)
2. Quels sont les comptes annuels d'une association ? Expliquez les principes (2 points)
3. Sous quelles conditions une association loi 1901 peut-elle être exonérée de la TVA ? Comment comptabilise-t-on la TVA ? (2 points)
4. Expliquez le principe de l'amortissement ? Quel est l'intérêt pour une structure ? (1 point)
5. Pourquoi est-il important de suivre la trésorerie en plus de la comptabilité ? (1 point)
6. Qu'est-ce que les charges et produits constatés d'avance ? (1 point)
7. Qu'est-ce que les charges à payer et les produits à recevoir ? (1 point)
8. Qu'est-ce que le report à nouveau ? (1 point)

Exercices : 10 points

1. Présentez les comptes annuels au 31/12/2022 à partir de la balance (4 points)

604 - prestation de services	553,80
606- Achats non stockés de matériels et fournitures	626,39
611 - Prime d'assurance	144,32
110 - report à nouveau	5000,00
616 - Contrats de prestations de services	387,00
625 - Déplacements,missions et réception	6277,65
627 - Services bancaires et assimilés	174,50
64 - Charges de personnel artistique	2998,28
64 - charges de personnel technique	32012,07
64 - charges de personnel administratif	1317,93
645 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance	6807,82
647 – Autres charges sociales	117,33
706 - Prestation de services	35140,89
74 - subventions	37000,00
431 – Sécurité sociale à payer	3000,00
131 - subvention d'équipement	8000,00
441 - Etat - Subventions à recevoir	5650,00
232 - Immobilisations incorporelles en cours	8000,00

2. Etablissez un bilan au 31/01/2023, en intégrant les éléments suivants, intervenus au mois de janvier : (2 points)
 - vous avez affecté le résultat de l'exercice 2022 au compte "Report à Nouveau"
 - vous avez réglé l'ensemble des cotisations sociales dues au 31/12/2022
 - vous avez reçu un solde de subvention due pour un montant de 3000 euros
3. Donnez la valeur nette comptable de cette immobilisation au 31/12/2022 : (1 point)

Immobilisations incorporelles en cours : 8000, date de mise en service : 1er juillet 2022, durée d'amortissement : 2 ans

4. Passez les écritures comptables en fin d'année de cet amortissement (1 point)
5. La Compagnie Mick, assujettie à la tva, a effectué les opérations suivantes : (2 points)

En octobre :

- achats de marchandises pour un montant ttc de 4800 euros
- vente pour un montant HT de 12000 euros

En novembre :

- ventes pour un montant HT de 3500 euros
- acquisition d'une camionnette 20000 euros HT
- acquisition de biens et services pour 5000 euros HT

L'activité de son entreprise est soumise aux taux de 20%

A – calculez les montants de TVA, HT, TTC

B- enregistrez les opérations précédentes au journal sachant que toutes les transactions ont été effectuées au comptant

C -présentez les comptes de TVA

D -enregistrez les déclarations de TVA d'octobre et novembre et payez la TVA

QCM : 2 points bonus (0.25 par question). ATTENTION, vous reporterez vos réponses sur votre copie

1 – Le document qui liste, à une date donnée, les comptes utilisés par une entreprise, avec le solde de chacun d'eux, s'appelle :

- O a- la balance
- O b- le journal
- O c- le bilan

2 – Chez la Compagnie XY, une balance est éditée le premier jour d'un nouvel exercice, soit le 1^{er} janvier N+1. Indiquez la phrase exacte :

- O a- Pour tous les comptes, le solde est celui du 31 décembre N
- O b- Pour les comptes de bilan, le solde est celui du 31 décembre N. Pour les comptes de charges et produits, le solde est nul.
- O c- Pour tous les comptes, le solde est nul.

3 – une opération fait entrer 500 euros sur le compte bancaire de la Compagnie. Indiquez la phrase exacte :

- O a- le compte 530 caisse est débité
- O b- le compte 512 banque est débité
- O c- le compte 512 banque est crédité

4- Le théâtre a une nouvelle dette envers un fournisseur. Indiquez la phrase exacte :

- O a- le compte 401 fournisseurs est débité
- O b- le compte 401 fournisseurs est crédité
- O c- le compte 512 banque est débité

5- Indiquez l'immobilisation qui n'est pas amortissable :

- O a- un terrain
- O b- du mobilier
- O c- une machine

6- Indiquez la date à laquelle on commence à amortir un bien :

- O a- à la date de mise en service
- O b- à la date d'acquisition
- O c- au 1^{er} janvier de l'année d'acquisition

7- Un client risque de ne pas payer. La perte probable liée à cette créance s'appelle :

- O a- une dépréciation
- O b- une dévaluation
- O c- une dégradation

8- Au théâtre, le salaire brut du directeur s'élève à 3000 euros, les cotisations sociales salariales à 600 euros, les cotisations sociales patronales à 1000 euros et l'impôt sur le revenu prélevé à la source à 200 euros. Le montant versé au salarié par le Théâtre s'élève à :

- O a- 1800 euros
- O b- 2200 euros
- O c- 2400 euros

CONTROLE DES CONNAISSANCES - EXAMEN TERMINAL
Session 1 - Semestre 5
UE 51C Histoire des arts

Date : janvier 2023

Promotion : LP GPSAC

Durée : 3h

Avant de composer, remplir toutes les rubriques de l'en-tête de votre copie sans oublier d'indiquer votre nom ainsi que sur chaque intercalaire. Les candidats sont tenus de rendre une copie même blanche.

Sujet Danse de N Mondé (1h)

A partir de vos connaissances de cours (courants, chorégraphes/œuvres étudiés) et des pistes proposées par l'analyse des trois documents suivants, vous montrerez dans quelles mesures l'histoire de la danse au XXème siècle révèle des remises en question des conceptions d'écriture de la danse classique.

(Expression, orthographe et présentation/2pts)

DOCUMENT 1: Danseurs d'A.Nikolais.



Document 2 : Walzer, Pina bausch, 1982.



DOCUMENT 3 : Man walking down the side of a building, Trisha brown, 1970.



Sujet de E Grebot

Histoire du théâtre

Après avoir décrit ses origines, (époque, rituel, fonction sociétale), nommez les grands mouvements du théâtre depuis ces origines jusqu'à nos jours.

Décrivez quelles sont les différences et/ou persistances majeures qui marquent ces mouvements.

Pouvez-vous citer quelques auteurs qui ont marqué chacune de ces périodes ?

Sujet de D Tissier

Les caractéristiques du cirque appelé « TRADITIONNEL » aujourd'hui, se sont construites à partir du 18^{ème} siècle.

Quels personnages importants, évènements, et évolutions de la société ont fait évoluer cette forme de cirque du 18^{ème} à nos jours ?

CONTROLE DES CONNAISSANCES - EXAMEN TERMINAL
Session 1 - Semestre 5
UE 53 Méthodologie et évaluation de projet culturel – Gestion de projet tutoré

Date : décembre 2022

Promotion : LP GPSAC

Durée : 3h

**Avant de composer, remplir toutes les rubriques de l'en-tête de votre copie sans oublier d'indiquer votre nom ainsi que sur chaque intercalaire.
Les candidats sont tenus de rendre une copie même blanche.**

Sujet de P. Camus et AL Léonard :

À partir des données ci-dessous, vous développerez une proposition de projet culturel en associant une réflexion sur son contenu à une proposition synthétique de méthodologie pour sa mise en œuvre (étapes de réalisation, moyens humains et matériels, éléments budgétaires, rôle de la chargée de mission...).

Vous venez d'être recrutée en tant que chargée de mission au sein d'un Centre culturel universitaire d'une ville de 150 000 habitants (dont 35 000 étudiants). Ce centre culturel, situé au cœur du campus universitaire de la ville, est à la fois un lieu de création, un lieu de diffusion de spectacles et de concerts, mais aussi un lieu de convivialité doté d'un « espace café »

Il fêtera ses 30 ans en octobre 2023 et vous êtes chargée d'organiser un événement anniversaire pour l'occasion.

Cet événement doit permettre de :

- Valoriser l'activité du centre culturel universitaire, son histoire, son dynamisme
- Mobiliser des étudiant.e.s du campus universitaire
- Faire rayonner l'établissement à l'échelle de la ville et de son agglomération

Cet événement doit avoir une dimension pluridisciplinaire, conviviale et festive. Il doit favoriser les échanges, la mixité des publics (étudiant.e.s d'horizons divers mais aussi habitant.e.s de la ville, de tous âges)

L'événement devra se dérouler sur une période de 3 à 7 jours, incluant au moins un vendredi et samedi

Vous disposez de la totalité du centre culturel pour créer cet événement, soit de :

- Une salle de spectacle (modulable) de 200 places, équipée en son et lumière, avec un plateau de 12 m x 10 m x 7 m de hauteur
- Un espace café
- Une salle d'exposition
- Une salle annexe pouvant accueillir des ateliers ou autres activités
- Le parvis du centre culturel d'une superficie de 1000m²

Vous pourrez bien entendu vous appuyer sur l'équipe du lieu composée de :

- Une directrice
- Un chargé de communication
- Une régisseuse
- Une administratrice
- Un responsable du café

Le Centre universitaire s'engage à vous allouer un budget de 40 000 € pour l'événement (les salaires de l'équipe permanente du lieu ne sont pas à prendre en compte dedans).

Administration/ gestion du spectacle

LPro Staps – Examen 2022

QCM – 0,25 points par réponse juste – Total = 2 points

1. La licence d'entrepreneur de spectacle vivant n'est obligatoire que si la mission principale de la structure est le spectacle vivant

OUI Non

2. Pour ouvrir ses droits, un intermittent du spectacle doit faire 507h sur 12 mois

OUI Non

3. Le CDDU est un contrat à Durée Déterminée Unique

OUI Non

4. Les artistes amateurs perçoivent une rémunération quand ils jouent en public

OUI Non

5. Les techniciens sont payés uniquement en cachets

OUI Non

6. Le budget prévisionnel est un outil de gestion indispensable qui se construit à l'aide de sous budgets analytiques

OUI Non

7. Les frais de fonctionnement sont des frais fixes

OUI Non

8. Dès lors qu'un salarié est en déplacement, les frais qu'il engage peuvent lui être remboursés sans justificatifs et sans limites

OUI Non

Questions : répondre à ces questions à l'aide de définitions, exemples. Développer

1. La licence d'entrepreneur de spectacle – 2 points

1.1. Dans quel cas la licence d'entrepreneur de spectacle est-elle obligatoire ?

1.2 Quelles sont les trois catégories de licence ?

2. La détermination du statut – 3 points

2.1 Citez les différents statuts possibles pour se faire payer ou accompagner un projet artistique

2.2 Que savez-vous du lien de subordination ?

2.3 Qu'est-ce que la présomption de salariat ?

3. Le régime de l'intermittence – 2 points

3.1 Les règles spécifiques du régime de l'intermittence sont définies dans 2 annexes du règlement général de l'assurance chômage : Lesquelles et pour quelles professions ?

3.2 Quelles sont les conditions de constitution du régime de l'intermittence ?

3.3 Un artiste peut-il percevoir un cachet pour encadrer un atelier ? Précisez.

3.4 Un régisseur peut-il percevoir un cachet pour son travail sur une représentation ? Précisez

4. L'embauche - 2 points

4.1 Quelle est La formalité obligatoire pour toute embauche ? 0,5 points

4.2 Qu'est-ce que le contrat à durée déterminé d'usage ? Quelles sont ses principales caractéristiques ? 1,5 points

Budget et outils financiers – 5 + 5 points

A l'aide des informations ci-dessous, remplissez les tableaux simplifiés joints :

Le **Budget prévisionnel 2023** dans un premier temps puis le **Plan de trésorerie**

L'administrateur ayant suivi les cours de la LPRO Staps a établi un **budget parfaitement équilibré** en dépenses et recettes. Il prévoit même un **petit bénéfice sur la tournée qui aidera à financer le fonctionnement de la structure.**

De plus, si la situation de **trésorerie** est problématique à un moment, elle sera de nouveau **positive au mois d'avril.**

Pas de panique, les chiffres indiqués ci-dessous sont très simples et faciles à additionner.

Conseil : attachez vous à bien remplir les cases et finissez par les calculs

La toute nouvelle compagnie *Ca ira* a rencontré un certain succès avec sa première création.

Au moment de se lancer dans un second spectacle *La vie est belle*, elle dispose

- d'un peu de trésorerie : 1000€ en caisse/ 2000€ à la banque

- va recevoir des subventions, a trouvé des théâtres partenaires.

Elle estime ainsi ses frais de structure

- La mairie loue un bureau à la Cie mais pour un montant très modéré : 100€/ mois

- Les frais d'énergie (eau/ gaz/ électricité) sont estimés à 200€ par trimestre. 1^{ère} mensualité en janvier

- Les fournitures de bureau sont estimées à 600€ pour l'année soit 50€ tous les mois dès janvier

- Assurance : 12,50€/ mois soit 150€/an

- Télécommunication : 12,50€/ mois soit 150€/an

- Un seul salarié : mi-temps administratif toute l'année : 1000€ brut/mois – Taux des charges patronales = 50%

Pour la création du spectacle les dépenses sont envisagées comme suit

Achats costumes = 1000€

Achat décor et fournitures techniques = 2000€

Documentation = 200€

Répétitions – 15 jours – 15 au 30 janvier

Hébergement : les comédiens viennent d'une autre ville. La Cie loue un studio pendant les 15 jours pour les 2 = 500€ à l'entrée dans le logement soit le 15 janvier

Transports comédiens : 1 A/R chacun en train estimé à 100€ chacun

Repas : défraiements versés aux 2 comédiens : 20€/ jour chacun pendant 10 jours versés le 20 janvier
Rien pour les autres qui vivent sur place

Pendant les 5 derniers jours c'est le théâtre où se déroulent les répétitions qui fournit les repas. Leur montant n'apparaît donc pas dans le budget. (Il pourrait être valorisés mais ne nous en occupons pas aujourd'hui).

Salaires répétitions (versés le 30 janvier/ charges payées au 15 fev)

Artistes : 2 comédiens – 600€ brut chacun pour les 2 semaines

Metteur en scène – 1000€ brut

Scénographe pour sa création : 750€ brut

Costumière pour sa création : 750€ brut

Régisseur : 600€ brut

Tournée – 10 représentations

2 représentations les 1 et 2 février/ 3 représentations les 7,8 et 9 mars/ 5 représentations du 10 au 15 mai

Achats : petites fournitures – 50€/ représentation

Location matériel technique : 50€/ représentation

Publicité : Affiches : 200€ le 15 janvier

Frais de déplacement :

- 1 camion avec le metteur en scène, le régisseur et le décor. 100€ en février/ 200€ en mars/ 400€ en mai
- 2 AR pour les 2 comédiens en février = 300€/ 2 AR pour les 2 comédiens en mars = 300€/ 2 AR pour les 2 comédiens en mai = 400€

Frais de repas et d'hôtel pris en charge directement par les lieux donc non comptabilisés dans le budget

Frais de personnel :

- 1 cachet/représentation pour le metteur en scène = 200€ brut
- 1 cachet/représentation pour chaque comédien = 100€ brut
- 1 journée de 12h/représentation pour le régisseur = 150€ brut
- Charges patronales = 50%

Recettes

- Drac : Aide au fonctionnement = 8 000€. Acompte en avril = 6000€/ Le solde en septembre
- Conseil Régional : Aide au fonctionnement = 6 000€. Acompte le 10 mars = 3000€/ Le solde en novembre
- Mairie : Aide au fonctionnement = 4 450€. Totalité en avril
- DRAC : Aide à la création = 6000€. Totalité en mars
- Vente d'affiches : 750€ en janvier
- Coproduction : Théâtre 2 = 5000€ en janvier
- Achat spectacle
 - Théâtre 1 = 1500€/ représentation
 - Théâtre 2 - coproducteur = vente quasiment au coût plateau = 1200€/ représentation
 - Théâtre 3 = 1400€/ représentation ; Légère réduction car série de 5 représentations

CONTROLE DES CONNAISSANCES - EXAMEN TERMINAL
Session 1 - Semestre 5
UE 61 Méthodologie de gestion d'événements culturels et de festivals

Date : mars 2023

Promotion : LP GPSAC

Durée : 4h00

**Avant de composer, remplir toutes les rubriques de l'en-tête de votre copie sans oublier d'indiquer votre nom ainsi que sur chaque intercalaire.
Les candidats sont tenus de rendre une copie même blanche.**

Sujet de P. Camus

Vous avez en charge la programmation d'une association pluridisciplinaire culturelle localisée dans une agglomération de 200 000 habitants.

L'axe prioritaire de la politique culturelle de la ville étant l'art dans l'espace urbain, le directeur de l'association vous demande de réaliser un festival à dominante arts de la rue qui se déroulera dans un quartier prioritaire au mois de septembre.

Les objectifs généraux sont de proposer un événement populaire, exigeant artistiquement, favorisant la diversité culturelle, la cohésion sociale et la mixité générationnelle.

Le festival devra comporter, en plus d'une programmation éclectique et éco-responsable, une sensibilisation à la création artistique par le biais de résidences d'artistes ou de compagnies. Il conviendra d'imaginer des périodes de résidences et de médiation culturelle tout au long de l'année pour garder le lien entre les habitants et les artistes.

Le cadre :

Le festival existe depuis 5 ans et se déroule dans un quartier prioritaire en périphérie de ville comprenant un parc arboré d'1 hectare, un complexe sportif, une mairie annexe, un centre social, une maison des associations, 2 écoles maternelles et primaires, 1 collège, 1 lycée, 1 université pluridisciplinaire de 30 000 étudiants, 1 établissement médico-social, 1 Ehpad.

Le budget du festival sur les dernières années était de 250 000 euros.

Pour financer ces charges :

- La Ville soutient le festival à hauteur de 100 000 euros
- Le Ministère de la Culture participe pour 40 000 euros
- Le Ministère de l'Education et de la Jeunesse participe pour 30 000 euros
- La Région pour 80 000 euros

L'un des financeurs principaux fait défaut pour la prochaine édition. Il vous manque 70 000 euros pour boucler le budget du Festival de cette année.

Afin d'attirer de nouveaux financeurs, on vous donne comme directive de renouveler l'une des trois journées du festival en créant un événement participatif et intergénérationnel.

Question 1

Pour la mise en place de cette nouvelle action, quel type de publics allez-vous choisir ? Expliciter votre choix.

Question 2

Quelle(s) discipline(s) artistique(s) souhaitez-vous engager dans ce projet ? Justifier ce choix ?



Question 3

Présentez les différentes phases de mise en œuvre de l'événement de sa conceptualisation jusqu'à sa réalisation.

Question 4

On vous demande de rédiger une note de synthèse afin de la transmettre à de potentiels financeurs. Décrivez de façon synthétique votre projet.

Question 5

Quels nouveaux partenaires financiers pensez-vous solliciter pour cet événement au sein du festival, pourquoi et à quelle hauteur ?

Question 6

Afin de préparer votre budget prévisionnel, vous identifierez les différents postes de dépenses.

Question 7

Définissez un plan de communication prévisionnel pour la promotion de cet événement auprès du public, de la presse et des partenaires.